

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Date de convocation :

22/04/2026

Date de publication

de la convocation :

22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal - Désignations auprès de la MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON votés et entérinés par l'AG extraordinaire du 12 janvier 2026 et le règlement intérieur associé,

Vu le courrier en date du 5 février 2026 du Directeur de la MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON relatif aux nouveaux statuts et à la désignation des représentants de la commune,

Considérant ce qui suit :

La commune adhère depuis 1982 à la Mission Locale de l'Arrondissement de Dijon. Cette association a pour objet de rechercher des solutions aux problèmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle regroupe des représentants de plusieurs communes, des administrations concernées et du monde professionnel.

En application des nouveaux statuts de l'association adoptés lors de l'AG extraordinaire du 12 janvier 2026, la Ville est appelée à désigner **DEUX membres représentants** (article 7 des statuts) dont l'un sera appelé à siéger au Conseil d'Administration (article 13 des statuts).

Il convient donc de désigner **DEUX représentants auprès de la MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON.**

Se déclarent candidats :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
VENTO Romain	TASSIN Jade

Ont obtenu :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
VENTO Romain 33 voix	TASSIN Jade 33 voix

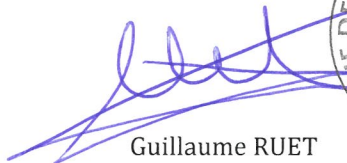
Romain VENTO ayant obtenu 33 voix est désigné en qualité de **représentant titulaire du conseil municipal auprès de la MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON** et siégera au conseil d'administration.

Jade TASSIN ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **représentante suppléante du conseil municipal auprès de la MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON**.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



La Secrétaire de séance,


Lisa MANSOURI